

# Plan de sécurité civile

Le conseil municipal de Sainte-Aurélie a adopté le 3 août 2015 son Plan de sécurité civile comprenant un portrait sommaire des risques présents sur le territoire et couvrant les éléments prioritaires de la préparation pour faire face aux sinistres.

Ce plan a deux préoccupations :

- Favoriser la réflexion portant sur la connaissance des risques présents sur le territoire de notre municipalité afin d'orienter la préparation visant à faire face aux sinistres;
- Mettre en place la structure et les modalités d'organisation de la réponse aux sinistres qui peuvent s'appliquer à une variété d'aléas et de situations et qui tiennent compte des ressources municipales dont nous disposons.

Le coordonnateur municipal de la sécurité civile et le Conseil municipal se sont adjoint le personnel nécessaire pour faire une recherche concernant les aléas potentiels auxquels la municipalité est exposée et les clientèles vulnérables présentes sur le territoire.

En cas de sinistre majeur, sachez que le bureau municipal, ainsi que la salle municipale, sera le point de rassemblement. Le diffuseur officiel de la Municipalité pour toute information est Passion FM au 100,5. (Voyez les numéros dans l'encadré.)

En ce sens, nous vous rappelons de garder votre **calme** et d'avoir en tout temps à la maison les articles suivants :

- Eau potable — deux litres par personne par jour, pour au moins trois jours
- Nourriture non périssable — pour au moins trois jours
- Ouvre-boîte manuel
- Radio à piles — piles de rechange
- Lampe de poche — piles de rechange
- Chandelles, briquet ou allumettes
- Trousse de premiers soins — antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, etc.

Pour encore plus de précaution :

- Sifflet — pour signaler votre présence aux secouristes
- Masques anti-poussières — pour filtrer l'air contaminé

Ces articles essentiels vous permettront de subsister pendant les trois premiers jours d'une situation d'urgence. Ce délai de trois jours est le temps que pourraient prendre les secours pour venir en aide aux sinistrés ou que pourraient mettre les services essentiels à se rétablir.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter la section Sécurité civile du site Internet de la Sécurité publique à l'adresse : [www.securitepublique.gouv.qc.ca](http://www.securitepublique.gouv.qc.ca).

En cas de panne électrique, il est aussi essentiel que chaque citoyen diminue sa consommation d'eau au minimum afin de permettre aux élus de mettre en place des mesures alternatives.

Merci de votre collaboration et de votre solidarité.

Le conseil municipal

## NUMÉROS IMPORTANTES

Bureau municipal  
593-3021  
593-3761

Sûreté du Québec  
310-4141  
625-2901

Service des incendies  
911

Centre hospitalier  
228-2031

Croix-Rouge  
1-877-362-2433

Hydro-Québec  
1-800-790-2424

SOPFEU  
1-800-463-3389

Passion FM (Radio)  
625-3737